

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (suite)

Les renseignements personnels sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement. Toutefois, le ministre peut **sans votre consentement** :

- communiquer un renseignement personnel aux autorités canadiennes de l'immigration et aux organismes publics québécois si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;
- être autorisé à communiquer un renseignement personnel à ces organismes si cette communication est nécessaire à l'exercice de leurs attributions ou à la mise en oeuvre d'un programme dont ils ont la gestion.

DÉCLARATION

Je comprends que le Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration peut annuler un certificat d'acceptation lorsque celui-ci a été délivré sur la foi de renseignements ou de documents faux ou trompeurs, délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour la délivrance du certificat d'acceptation cessent d'exister.

Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et je reconnais être informé(e) que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration peut vérifier ou faire vérifier l'exactitude de ces renseignements auprès de tiers et que si je communique au ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de certificat d'acceptation, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende.

Et j'ai signé à _____ en ce _____ jour de _____ 20 _____
Ville / Pays

Signature

CONSENTEMENT

Par la présente, j'autorise le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration à transmettre à l'établissement d'enseignement où je poursuivrai mes études les renseignements suivants relatifs à mon Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études : le numéro du CAQ, la période de validité et le programme ou le niveau d'études.

Et j'ai signé à _____ en ce _____ jour de _____ 20 _____
Ville / Pays

Signature



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Accusé de réception à remplir pour les demandes déposées au Québec seulement

Pour recevoir un accusé de réception, veuillez compléter cette section en lettres majuscules. Dès réception de votre demande, cette section vous sera retournée à l'adresse indiquée. Cet accusé de réception ne constitue pas une réponse positive à votre demande de Certification d'acceptation du Québec pour études de la part du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le ministère communiquera avec vous ultérieurement.

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Pays : _____ Code postal : | | | | | |

Date de réception
de la demande
(réservé à l'administration)